

# C.E.T. CAMPAGNE 2021

An hourglass with white sand is positioned on the right side of the top section. To its left are several stacks of gold coins of varying heights. A white arrow points upwards and to the right, starting from the left side of the stacks. The background is a light blue gradient.

## UN NOUVEAU DÉPLAFONNEMENT ?

Une crise sanitaire toujours active et sur les bases de l'arrêté du 11 mai 2020 venu modifier exceptionnellement les règles de gestion du C.E.T. :

**UN PLAFOND DE JOURS PORTÉ À 70**

A large blue arrow pointing to the right, composed of three overlapping shapes.

**Yves LEFEBVRE, Secrétaire Général, saisit Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et sollicite la prorogation exceptionnelle de cette mesure à l'exercice 2021.**

**LA FSMI AU CŒUR DE VOS PRÉOCCUPATIONS**

The logo for FSMI, with 'FSMI' in a bold, blue, sans-serif font. The 'F' and 'S' are connected, and the 'M' and 'I' are also connected. The 'I' has a vertical bar on its right side.

**FSMI**

**FORCE OUVRIÈRE**

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



21-10-2021

Bagnolet, le 20 octobre 2021

Référence : YL/FSMI-MI/n°55/21

**Monsieur Gérald DARMANIN**

Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre

Par arrêté du 11 mai 2020, en collaboration Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux et Olivier DUSSOPT Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, vous avez souhaité modifier de façon temporaire les dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat et de la magistrature.

Ces modifications répondaient aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, toujours d'actualité tant sur le territoire national que dans le monde entier.

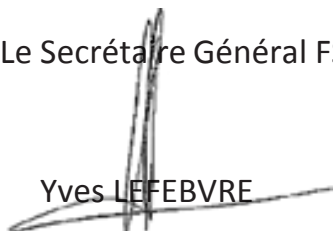
Cette décision, le déplafonnement global de jours pouvant être maintenus sur un compte épargne-temps, a, semble-t-il, été bien accueillie au sein du Ministère de l'Intérieur notamment.

Si elle a permis de répondre à une forte demande, aujourd'hui les différents dispositifs sanitaires, et ce déplafonnement annoncé tardivement, n'ont pas permis de répondre à la totalité des besoins exprimés.

C'est pourquoi, au regard de cette période sanitaire si difficile, des besoins exprimés par l'ensemble des agents placés sous votre autorité, je souhaiterais que ce dispositif puisse être prorogé une année supplémentaire, et ce, à titre exceptionnel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations.

Le Secrétaire Général FSMI-FO



Yves LEFEBVRE